FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

REFORMES DES RETRAITES, OU EN SOMMES-NOUS ?

Les nombreuses réunions de négociations auxquelles FOSIS a participé, ont permis d'obtenir certaines garanties pour les SPP :

- Le maintien de l'âge de départ anticipé à la retraite à partir de 57 ans,
- L'acquisition d'un nouveau droit : la portabilité, un SPP qui aura travaillé 27 années en qualité de SPP, pourra faire valoir ses droits à la retraite à partir de 57 ans, y compris en cas de changement de profession.

Malgré cela, FOSIS est opposé à ce projet de réforme des retraites destructeur :

- **Vous devrez travailler plus longtemps** avec la mise en place d'un âge d'équilibre prévu à 64 ans (59 ans pour les SPP) :
  - Sinon vous aurez une décote de 5 % par année non travaillées avant cet âge ;
  - Il sera évolutif en fonction du gain d'espérance de vie, on annonce 65 ans en 2037 …
- **Votre pension sera diminuée** avec un calcul sur l'ensemble de la carrière au lieu des 6 derniers mois ;
- **Votre salaire net mensuel également** avec une cotisation qui s'appliquera sur l'ensemble de votre salaire ;
- **On vous cache encore beaucoup de chose** :
  - Incertitude complète concernant la valeur du point ;
  - Tout aussi flou le dispositif qui va se substituer à la bonification du 1/5ème ;
  - Que va-t-il devenir des autres bonifications (plongeurs, …) ?
  - Aucune information pour ceux que vous basculer du système actuel dans le futur système ;
  - …

LA MACHINE A REMONTER LE TEMPS N'EXISTE PAS,

VOTRE AVENIR SE JOUE AUJOURD'HUI !

FO SIS – Fédération des personnels des services publics et des services de santé Force Ouvrière
153-155 Rue de Rome - 75017 PARIS – 06 45 15 32 09 – 01 44 01 06 00 – http://www.fosis.org/ – unfosis@gmail.com